

Section 17
Session d'automne 2015

La section 17 s'est réunie les 19, 20 et 21 octobre 2015.

1- Début de la session - Promotions DR

La section 17 a débuté ses travaux par les promotions des directeurs de recherche.

- Il y avait 33 candidats pour l'accèsion au grade de DR1 : la section en a classé 7 (nombre de promotions prévu : 6).
- Il y avait 9 candidats pour l'accèsion au grade de DRCE1 : la section en a classé 2 (1 seule possibilité en principe).
- Il y avait 1 seule candidature pour l'accèsion au grade de DRCE2 : la section a classé la candidate (1 seule possibilité au mieux, mais sans aucune garantie).

2- Ouverture de la session plénière

L'ensemble de la section souhaite la bienvenue à son nouveau membre, Stefano Gabici, élu lors du bureau du 24 septembre, en remplacement de Pier Stefano Corasaniti, démissionnaire.

- Approbation du PV de la session de printemps : adopté à l'unanimité.
- Approbation de l'ordre du jour : adopté à l'unanimité.

3- Informations diverses

Philippe Stee a reçu un avis favorable du conseil de laboratoire de l'UMR 7293 (Lagrange), à sa candidature au poste de Directeur. En conséquence, il a choisi de démissionner de la section 17, à l'issue de sa session d'automne.

L'action est lancée pour que l'avis de vacance paraisse en novembre, permettant le remplacement de Philippe Stee au sein du collège A1 (personnels du CNRS de rang A). La section diffusera l'appel à candidature (en particulier sur la liste de diffusion de la SF2A). Les collègues CNRS de rang A intéressés peuvent déjà, s'ils le souhaitent, contacter Michel Marcelin (michel.marcelin@lam.fr) et/ou Patrick Boumier (patrick.boumier@u-psud.fr).

Il s'agira, pour le remplaçant de Philippe Stee, de participer à la campagne de recrutement chercheurs 2016 (jury d'admissibilité sur dossier : 15 et 16 février ; auditions : du 7 au 11 mars inclus ; jury d'admissibilité : du 14 au 17 mars inclus) ainsi qu'à la session de printemps 2016 (du 23 au 25 mai inclus).

4- Confirmation de l'affectation des entrants et désignation d'un directeur de recherche

6 dossiers (4CR2 & 2 CR1) : tous "Avis Très Favorable".

Relevé de conclusions de Session du Comité National

5- Confirmation de l'affectation des lauréats DR

5 dossiers : tous "Avis Très Favorable".

6- Titularisation (fin de stage)

6 dossiers : tous "Avis Très Favorable"

7- Changement d'affectation

1 dossier : "Avis Favorable"

8- Promotions CR2/CR1

4 dossiers examinés : tous "Avis Très Favorable".

9- Avis sur les changements de direction d'unité

6 dossiers : tous "Avis Favorable"

10- Création d'unité de service ou internationale

1 dossier : "Avis Favorable"

11- Ecoles thématiques

6 dossiers : tous "Avis Très Favorable"

12- Evaluation des chercheurs (mi- vague)

80 dossiers : 72 "Avis Favorable"
7 "Avis Différé" (rapport d'activité non déposé ou complément de dossier demandé).
1 "Avis Réserve"

13- Evaluation des chercheurs suite à demande de réexamen (vague)

9 dossiers : 8 "Avis Favorable"
1 "Avis Réserve"

Relevé de conclusions de Session du Comité National

14- Médailles du CNRS

La section propose 1 nom pour la médaille de bronze (20 dossiers) et 1 nom pour la médaille d'argent (17 dossiers).

15- Echange avec Denis Mourard et Pascale Delecluse (INSU)

- Au sujet du nombre de postes mis au concours chercheurs en 2016, il y aura pour la section 17 : 3 CR2, 1 CR1 et 6 DR2. Des coloriages pluriannuels seront affichés

A noter que parmi les postes attribués à la section 04 (Atomes et molécules, optique et lasers, plasmas chauds), l'un sera « prioritairement à caractère interdisciplinaire sur des thématiques en interface avec l'INSU telles que la physique moléculaire ou l'astrophysique de laboratoire. »

- PEDR : le système consistant à accorder la PEDR aux lauréats des concours chercheurs est reconduit en 2016. Plusieurs membres de la section 17 participeront à la proposition d'attribution des autres PEDR.
- Eméritat : la section 17 semble être la seule pour laquelle des demandes d'éméritat ne passent pas par la section... Il est souligné qu'une des raisons principales de refus du statut d'émérite est le cas de problèmes en local dans l'unité de rattachement. Pour cela, l'avis du directeur de laboratoire, pas nécessairement écrit ou public, est essentiel.